

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## SALARIÉS DES TPE DE PACA, NOUS SOMMES PLUS DE 400 000 !

### Nous représentons 26 % des salariés de la région.

La CGT en Paca vous accueille dans ses 62 lieux des permanences syndicales à proximité de votre lieu de travail ou de vie. Conseillers du salarié, militants bénévoles, nous sommes à votre écoute, pour vous informer sur vos droits, les faire respecter, vous soutenir, vous accompagner, vous aider à faire valoir vos revendications.

### Faire respecter vos droits, c'est aussi faire respecter les droits de tous.

Les candidats CGT proposés à vos suffrages pour siéger dans les CPRI, commissions paritaires régionales interprofessionnelles (petits commerces et industries, automobile, petites associations, ou encore salariés sans conventions collectives), mais aussi désignés pour siéger dans les commissions artisanales (CPRIA), des professions libérales (CPRPL) ou des assistantes maternelles et particuliers employeurs (CPRAM & PE) ont besoin de la plus grande expression des salariés des TPE, ont besoin de votre vote CGT. Pas pour eux, non, ne nous trompons pas, mais pour avoir le poids de la représentation du plus grand nombre de salariés, pour mieux vous représenter.

Notre détermination CGT à avoir des instances de représentation des salariés des TPE a conduit à la mise en place de ces différentes commissions paritaires par grands secteurs. Si dans les commissions de l'artisanat, des professions libérales, des assistantes maternelles et particuliers employeurs nous avons progressé et ces commissions fonctionnent, il en est autrement dans les CPRI où le grand patronat freine toute avancée possible. La construction de commissions régionales n'était pas notre premier choix, nous maintenons notre préférence pour des commissions

plus proches départementales. Pour permettre d'être en lien avec nos représentants CGT des commissions paritaires régionales, nos 62 permanences syndicales sont notre lien.

L'année 2020 et l'épreuve du coronavirus nous ont fait la démonstration du grand isolement des salariés des TPE, voire aussi de certains artisans... Le manque de moyens scandaleux des inspections du travail et de la médecine du travail a rendu les situations de continuité et de reprise du travail difficiles, voire dangereuses. Souvent, l'interlocuteur de référence est le seul comptable, celui qui fait les comptes pour l'entreprise et interprète à tort ou à raison des textes à « sens unique » sans le contextualiser en rapport avec les conditions de travail. Ce qui relève en fait de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des représentations syndicales, et devrait aussi relever de ces commissions paritaires avec des moyens renforcés.

Ces commissions sectorielles qui résultent de nos combats ont pour missions de donner toutes informations ou conseils sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi faciliter le vrai dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Nous entendons quelques fois dire : « *Je vais mettre mon patron au prud'homme, pour faire respecter mes droits.* » Il est donc important de savoir que les prud'hommes sont composés de juges salariés et employeurs. Ces juges sont désignés à partir du résultat des élections professionnelles comme nos élections TPE. Si nous voulons des juges efficaces déterminés, il est important, pour cela aussi, de voter CGT.

# Liste des candidats



**FLEURY**  
**Alain**  
Menuisier



**THOMAS**  
**Jennifer**  
Employée administrative



**ANTOINE**  
**Bastien**  
Carrossier



**JOUDELAT**  
**Anaïs**  
Développeur Manager



**NINI**  
**Norah**  
Secrétaire comptable



**VERJAT**  
**Valère**  
Jardinier



**LORIOU**  
**Patrick**  
Employé administratif



**LOVICONI**  
**Mylène**  
Secrétaire



**LEGRAND**  
**Axelle**  
Apprentie serveuse



**DAINOTTI**  
**Stephan**  
Secrétaire